



## LETTRE D'INFORMATION N° 5/2020

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneur.fr- site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

#### Adhésion à la convention prévoyance pour le Personnel Municipal

Le 18 décembre 2019 par délibération du Conseil Municipal, nous avons décidé de nous joindre à la procédure de mise en concurrence du Centre de Gestion pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance. Le 17 juin 2020 le Centre de Gestion décide d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
<b>Garanties de base</b>	Incapacité de travail	0,85%	95%	Obligatoire
	Incapacité permanente	0,60%	95%	
<b>Total</b>		<b>1,45%</b>		
<b>Options</b> <i>(au choix de l'agent)</i>	Minoration de retraite	0,50%	95%	Facultative
	Décès / PTIA	0,35%	100%	

- ✓ le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ le contrat est à adhésions facultatives
- ✓ les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : traitement brut indiciaire + NBI
- ✓ l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

Il a été décidé à l'unanimité que la participation financière mensuelle de la commune par agent sera de 13 euros brut par agent

#### Subvention Classe de neige 2021

Une subvention de 100 euros par élève a été accordée à l'unanimité pour la classe de neige qui aura lieu du dimanche 24 janvier au dimanche 31 février 2020 à ARVIEUX (05). Les classes concernées sont les CM1 et CM2 soit 19 élèves. Cette classe de neige aura lieu si bien sûr les directives sanitaires le permettent.

### **Subvention ALP**

L'Accueil Loisirs Plesnois gère les prestations Périscolaire, Restauration ainsi que le Transport de nos élèves fréquentant l'école maternelle et élémentaire. La prestation nous est facturée par l'ALP suivant la convention signée entre nous.

Pour l'année 2019 et en l'absence de renouvellement de la convention, nous procéderons au règlement sous forme de subvention. Cette somme est égale au déficit de la prestation 2019 (facturation parents – charges financières) soit 22 414.26 euros.

Pour votre information : 61 enfants sont inscrits à l'ALP, 40 enfants en moyenne fréquentent la cantine scolaire, soit 14 533 heures de périscolaire (comprenant le matin, le midi et le soir).

Le coût du transport est de 14 011.26 euros divisé par deux puisqu'en 2019 la commune de Semécourt faisait partie de la convention, ce qui ne sera plus le cas à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et donc Norroy prendra à sa charge la totalité du transport.

Accord à l'unanimité

### **Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers**

La commune procédant au règlement de ces factures par mandat, certains achats sur Internet sont difficiles à effectuer.

L'amicale des sapeurs-pompiers s'est proposée de passer commande et de régler à notre place. Nous leur remboursons les achats sous forme de subvention.

Il s'agit d'achat de décoration de Noël d'un montant de 3 400 euros, décoration que vous avez plaisir à voir dans notre village.

Accord à l'unanimité

### **Décision modificative**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer les sommes suivantes (ce sont les sommes votées pour le paiement de l'ALP et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers) :

#### **Dépenses de fonctionnement**

- Compte : 020 : 25 814.26 euros

- Compte : 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations (3 400euros + 22 414.26 euros)

### **Convention Matec pour rénovation de l'Ecole Elémentaire**

Nous avons sollicité Moselle Agence Technique en vue de nous assister pour une étude de faisabilité pour la rénovation et l'amélioration énergétique de l'école élémentaire. Avant que celle-ci nous établisse son étude, nous devons signer une convention avec celle-ci.

Accord à l'unanimité

## **Retrait de la Convention de répartition des charges du terrain de foot de Norroy, Plesnois, Fèves et Semécourt**

Une convention de répartition des charges annuelles et entretien des terrains de football, des vestiaires et du club-house a été signée le 5 septembre 2016 entre les quatre communes : Fèves, Plesnois, Semécourt et Norroy le Veneur.

Cette convention définit la participation des quatre communes pour les charges annuelles d'entretien et d'investissement.

Au vu du montant des charges, des critères de répartition appliqués, de la faible participation de Noverrois bénéficiant de ces équipements,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas renouveler la convention de répartitions des charges annuelles, à l'entretien des terrains de Football, des vestiaires et du club-house et des investissements.

Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion avec les communes voisines sur une nouvelle répartition de ces charges.

## **Donation d'un terrain**

Sur la Haute Rue, un morceau de trottoir de 27 m<sup>2</sup> appartenait toujours au riverain. Celui-ci voulant mettre à jour sa parcelle, nous sollicite afin de régulariser la situation. Un acte administratif sera établi.

Accord à l'unanimité

## **Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel**

Le contrat de la secrétaire de Mairie se termine au 31 décembre 2020. Celui-ci sera reconduit d'une année et au vu de l'entretien d'évaluation et considérant que ces résultats professionnels justifient la revalorisation de sa rémunération, nous décidons à l'unanimité d'augmenter son échelon, calculée suivant la grille indiciaire correspondant au grade de l'agent.

Accord à l'unanimité

## **Acceptation de chèque**

Notre assureur Groupama nous accorde une remise exceptionnelle COVID 19 d'un montant de 50 euros.

Le Conseil accepte celui-ci à l'unanimité.

## **Remboursement location de la Salle A. Bourson**

Dans la continuité des mesures sanitaires, deux locations de la salle se trouvent annulées. Le conseil décide à l'unanimité de rembourser leur acompte.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Repas des Aînés annulé

En raison de la situation sanitaire, le repas des Aînés est annulé. Il sera remplacé par un colis gourmand garnis de produits de la région et sera distribué par l'Equipe Municipale.

## Vœux du Maire

Pour la même raison, les vœux du maire sont annulés.

## Liste des parcelles ayant fait l'objet d'un dégrèvement suite à sinistre dû à la sécheresse 2020.

### **Cette liste est tenue à la libre consultation des propriétaires et exploitants à la mairie.**

Précisions pour les propriétaires et exploitants : lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, c'est le propriétaire qui bénéficie du dégrèvement, la taxe foncière étant due par le propriétaire. Mais la loi lui fait obligation d'en restituer le bénéfice à l'exploitant.

## Ramassage des sapins

Dans le cadre des services de proximité offerts par la mairie, un ramassage des sapins de Noël aura lieu le **Vendredi 8 janvier 2020**. Vous pourrez déposer vos sapins sur les trottoirs en évitant qu'ils occasionnent une gêne pour les passants.

## Atchoum à Norroy le Veneur, une solution de mobilité rurale

La commission environnement a étudié la possibilité d'établir une convention avec la société Atchoum.

Atchoum met en relation des personnes qui ont besoin de se déplacer avec des conducteurs qui se rendent au même endroit (en courses, au travail, à des rendez-vous, au collège, au lycée, etc). **Cette solution permettrait de faire du co-voiturage sur notre village et ainsi d'avoir un moyen de transport écologique, économique et convivial.**

La mise en relation se fait par le biais d'une plateforme de réservation, avec un site internet, une application mobile mais aussi un centre d'appels téléphoniques pour les personnes, qui ne seraient pas à l'aise avec Internet ou les applications mobiles.

(Par ce service Atchoum permet de créer du lien social, de mettre en œuvre cette solidarité rurale, mais aussi de faciliter la mobilité intergénérationnelle sur tout un territoire.)

Ce service est payant, ce sont les collectivités qui s'abonnent, pour en faire bénéficier tous les habitants de la commune. Pour Norroy, le montant serait de 50€/an et 240€ de mise en service.

Pour les personnes qui font leur demande de déplacement par le centre d'appels, la demande de trajet est transmise à tous les conducteurs inscrits localement, le 1er qui est disponible, est mis en relation avec le passager, va le chercher chez lui, l'emmène sur le lieu de son RDV et le raccompagne.

(Le conducteur est indemnisé par le passager entre 0.35 et 0.20 du km en fonction de la distance.) ou Le conducteur est indemnisé par le passager en fonction de la distance. Il s'agit d'une indemnisation.

Si vous voulez plus de détails, vous trouverez des renseignements sur le site : [atchoum.eu](http://atchoum.eu)

## Le sentier du patrimoine

La commune de Norroy le Veneur a signé en décembre 2010 des conventions avec le département de la Moselle et la Fédération Française de Randonnée (FFR) dans le cadre du Plan Départemental de Promenade et de Randonnée (PDIPR). L'objectif de ce plan est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux afin de développer les modes de randonnée non motorisée en assurant la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux. Nous avons donc à Norroy le Veneur un sentier des patrimoines inscrit au PDIPR, dont le tracé est le suivant :



Le balisage réalisé par la FFR est représenté par un rectangle jaune qui se retrouve tout au long des 6,8km. Le point de départ se trouve à la salle Albert Bourson.

La convention de 10 ans arrivant à échéance, la commune va resigner une convention avec les parties prenantes.

Nous vous invitons à découvrir ou à redécouvrir ce sentier qui permet de parcourir très agréablement notre village.

## Taxe d'Aménagement – Vous pouvez désormais calculer la taxe d'aménagement de vos projets

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1<sup>er</sup>e et à la 2<sup>ème</sup> date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement : [www.taxe-amenagement.fr](http://www.taxe-amenagement.fr)

## Brioche de l'Amitié

La vente des brioches de l'amitié a eu lieu le week-end du 16-17-18 octobre au profit de l'APEI Vallée de l'Orne (Association des Parents d'Enfants Inadaptés). Les bénéfices de la vente sont en totalité investis dans un projet local. Nos bénévoles ont vendu **360** brioches pour un TOTAL de **1727.90** euros.

Encore un grand merci pour votre participation.

## Marché des produits locaux

Le dimanche 25 octobre 2020 la municipalité et l'association de Feuilles en Fleurs ont organisé le marché des produits locaux à la salle Albert Bourson de 10h00 à 17h00 ; respectant les consignes en vigueur, le marché a eu lieu en extérieur. 24 exposants étaient présents et nous avons recensé plus de 500 visiteurs.

## Panneau Pocket

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application PanneauPocket Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

1. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.

2. Ouvrez Panneau Pocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le Cœur situé à côté de son nom. Pas besoin de créer un compte

BONNE UTILISATION

Le Vestiaire Saint Martin, situé 6, boulevard Paixhans à Metz, offre pour une somme symbolique des vêtements, chaussures, linge de maison et de toilette à toutes les familles ou personnes seules sans grandes ressources. Avec la saison d'hiver et l'augmentation de la précarité, les demandes se font plus pressantes. Les fournitures proviennent essentiellement de dons de particuliers. A Norroy le Veneur, Gérard Goetzmann, domicilié 6, rue Aumont, bénévole dans cette association, se charge, pour le compte du Vestiaire, de récupérer, pourvu que ce soit propre et bon état, les habits, chaussants et tissus de ménage dont les habitants n'ont plus l'utilité et qu'ils souhaitent débarrasser. Les donateurs sont par avance remerciés.

Gérard Goetzmann est joignable au 0682320577 ou par mail [gerard.goetzmann@wanadoo.fr](mailto:gerard.goetzmann@wanadoo.fr)



Les vœux 2021 auront cette année une saveur bien particulière.  
Tourner la page de ces longs mois maussades...

S'il y a bien un moment où il est bon de se montrer optimisme, joyeux et plein d'espoir,  
c'est bien au moment de s'adresser ses vœux de bonne année...



L'équipe Municipale  
vous souhaite de  
très belles fêtes de  
fin d'année

Et vous adressent  
leur vœux pour la  
nouvelle année